

FICHE TECHNIQUE : CABINE DE DESHABILLAGE / D'ESSAYAGE / VESTIAIRE PMR

Selon le CoDT :

- Lorsque des **cabines de déshabillage** sont mises à la disposition du public, au moins une cabine accessible et une cabine supplémentaire par tranches successives de 50 cabines
- **Une aire de rotation de 1,5m minimum** hors débattement de porte dans la cabine
- **Un siège rabattable** est fixé à 50cm du sol

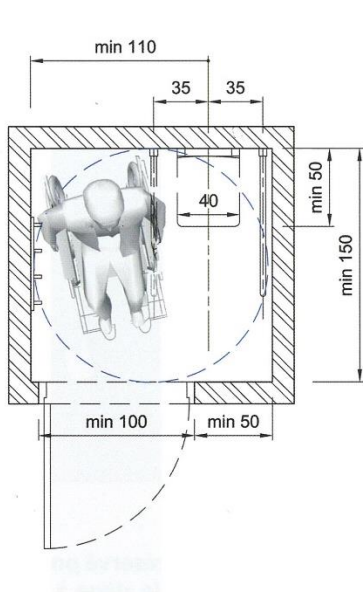
Recommandations :

Le local :

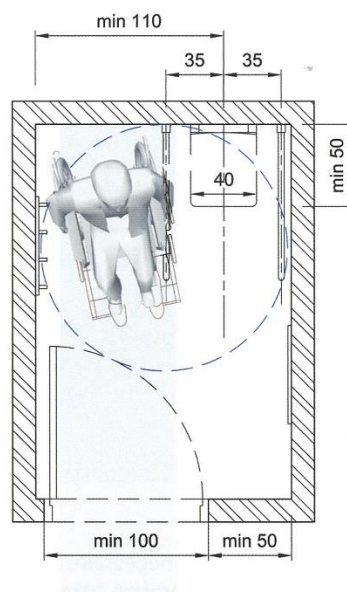
- La **porte** doit respecter les critères de la fiche « porte »
- Une **aire de transfert** de 110 cm de large se trouve dans l'axe de la porte
- Le **siège rabattable** mesure au minimum 40 cm de large et 50 cm de profond

Les barres d'appui :

- Les barres d'appui ont une **longueur** de 90 cm et doivent être placées à une **hauteur** de 80 cm et chacune à 35 cm **de l'axe** de la cuvette (celle qui se trouve du côté du mur peut être fixe, les autres sont rabattables)
- Les barres d'appui sont **circulaires** et d'un **diamètre** compris entre 3,5 et 5 cm
- Leur texture est **antidérapante**
- Les barres sont **non soudées**
- La **couleur** des barres est contrastée par rapport à l'environnement immédiat



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'extérieur



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'intérieur